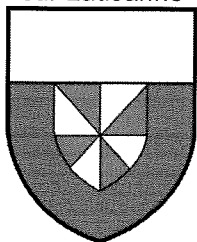


CHESEAUX
sur Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 4 octobre 2016

Président : HUMBERT Joël

Excusés : BRIGUET Frédéric, LIECHTI Pierre Georges, PEGUIRON Annick, SCHIESS Isabelle

Absents : PACHE Jacques, SAUGY Eric, WIRTHS Damien

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016

Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 30 juin 2016

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
4. Informations régionales.
5. Assermentations pour l'Entente de M. David Hofstetter et M. Eric Michel, pour le PSIG de M. Salvatore Mercuri.
- 5b. Election de M. Eric Michel à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI).
6. Election de trois membres à la Commission de recours en matière d'imposition communale.
7. Election de trois délégués pour l'AJENOL (*Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois*).
8. Election de quatre délégués pour l'ASIGOS (*Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly*).
9. Préavis 01/2016b «Octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021».
10. Préavis 02/2016b «Arrêté d'imposition 2017-2018»
11. Préavis 03/2016b « Demande de crédit pour le remplacement d'un petit tracteur utilisé par notre service de voirie »
12. Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Joël Humbert, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à la Municipalité

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016

La lecture n'est pas demandée et aucune modification n'est sollicitée.

- **Le procès-verbal du 21 juin 2016 est adopté à l'unanimité.**

Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 30 juin 2016.

La lecture n'est pas demandée et aucune modification n'est sollicitée.

- **Le procès-verbal d'assermentation du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité.**

1) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié par l'intercalation d'un point 5b) : Election de M. Eric Michel à la CARI pour l'Entente.

- **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président donne les informations suivantes concernant les diverses invitations reçues :

- Inauguration de l'exposition FLORES ce jeudi 6 septembre. Il conseille l'assemblée de visiter cette magnifique exposition du 6 au 10 octobre à la jardinerie fleuristerie Hämmerli, à Cheseaux.
- Journée du martelage dans les forêts de Cheseaux le 28 octobre prochain.
- Conférence d'agglomération qui se déroulera le 6 octobre prochain au Théâtre de Beausobre à Morges, de 18h à 21 h, rencontre à laquelle interviendront Mmes Jacqueline De Quattro et Mme Noria Gorrite, Conseillères d'Etat. L'ensemble des conseillères et conseillers y est invité.

Le Président signale que les membres du bureau ont participé au dépouillement des votations le dimanche 25 septembre dernier pour trois objets fédéraux. Les résultats pour Cheseaux, avec un taux de participation de 45.93 %, étaient « non » à 54.72 % pour l'économie verte, « non » à 59.43 % pour AVS+ et « oui » à 76.30 % pour la Loi sur le renseignement. Il remercie les personnes présentes au dépouillement, ainsi que le support du personnel communal. Les prochaines votations se dérouleront le 27 novembre 2016 avec un seul objet fédéral, « pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire ».

Le Président informe l'assemblée que le 6 septembre dernier a eu lieu la séance d'information pour les nouveaux Conseillers, à laquelle il y a eu plus de 40 participants. Il remercie la Municipalité venue au grand complet, Mme Christiane Rihs, initiatrice du projet, ainsi que Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, et M. Rodolphe Maeusli qui se sont fortement impliqués. Les documents distribués lors de cette soirée sont à disposition.

Le Président signale qu'à fin juillet le Conseil et la Commune ont été informés du décès de M. Jacques Reymond qui a joué un rôle important dans la vie politique de notre commune en tant que conseiller communal et secrétaire du conseil communal. Il a également organisé les élections et votations communales pendant de nombreuses années, alors que son épouse Odile était secrétaire du Conseil communal et remplaçante du greffe municipal. C'était en plus une personnalité attachante et pleine d'humour. Le Conseil et la Municipalité ont salué sa mémoire en publiant un avis mortuaire soulignant sa contribution éminente pour notre village.

M. Joël Humbert, Président, informe également l'assemblée que M. Christian Pralong, qui était sur la liste du PSIG lors des dernières élections et qui avait dû se retirer pour des raisons de santé, est également décédé.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, annonce l'arrivée au sein de l'administration de :

- Mme Patricia Rodrigues, au taux de 100% dès le 1^{er} septembre 2016, qui fonctionnera comme préposée au contrôle des habitants, en remplacement de Mme Marianne Gargano ; elle est âgée de 21 ans, a fait un apprentissage auprès de la commune de Grandson et y a travaillé pendant une année comme préposée au contrôle des habitants.
- M. Milos Dangubic, au taux de 100 % dès le 1^{er} octobre 2016, qui fonctionnera comme collaborateur polyvalent, au contrôle des habitants, au service de la bourse ainsi qu'au service technique. Il est âgé de 24 ans, il a effectué sa formation commerciale à la commune de Pully.

M. Louis Savary, Syndic, informe l'assemblée qu'en prévision du prochain départ à la retraite de M. Gabriel Conus du service technique, une annonce de recrutement paraîtra très prochainement dans la presse et sur le site de notre commune.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, signale que les travaux de la place de sport Derrière-la-Ville sont terminés, et que les terrains sont utilisables. Les travaux d'agrandissement du cimetière vont débuter le 10 octobre prochain.

M. Serge Sandoz, Municipal, suite à la requête d'une personne du Conseil, est intervenu auprès de la société qui gère les voitures Mobility pour avoir des informations sur l'utilisation de celle à disposition dans notre commune. La société concernée ne donne pas de renseignement et ne tient pas de statistiques particulières. Toutefois, elle a pu nous signaler qu'actuellement une entreprise sise à Cheseaux utilise régulièrement la voiture en question.

M. Serge Sandoz, Municipal, informe l'assemblée que suite à la réorganisation de la gendarmerie, le poste de notre village est devenu un point de départ pour la police de proximité ; ce qui vient à dire que le véhicule est stationné au centre et les gendarmes concernés font leurs prises de service dans nos locaux. En compensation de cet arrangement à l'amiable, une présence policière est garantie le mardi après-midi au local.

Mme Jacqueline Dieperinck, Municipale, donne quelques informations sur la rentrée scolaire :

- La Chamberonne compte 860 enfants ; dont 80 en première (63 de Cheseaux).
- Pour ce qui concerne la garderie, le taux de remplissage est de 98 %.
- Les accueillantes en milieu familial sont de 19 pour Cheseaux, 2 pour Boussens et 2 pour Sullens, lesquelles accueillent 148 enfants.
- Le réfectoire, qui a changé le fournisseur en début d'année, reçoit régulièrement entre 20 et 32 enfants.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que le dossier relatif au PPA du Châtelard est actuellement en attente de l'accord préalable du Canton ; une décision est attendue pour 2017/2018. Pour rappel, ce PPA a fait l'objet d'un recours de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire contre l'approbation du Canton ; de ce fait le Canton a décidé de retirer son approbation préalable.

M. Etienne Fleury, Municipal, indique qu'une consultation publique PALM 2016 est actuellement en cours du 26 septembre au 30 octobre prochain. Celle-ci est à disposition à l'administration de notre commune mais également sur le site : www.lausanne-morges.ch. M. Etienne Fleury, Municipal, conseille de consulter ces documents qui nous concernent tous.

4) Informations régionales

M. Pierre-Yves Zimmermann tient à préciser que notre Commune ne pourra quitter l'Asigos que lorsque les nouveaux statuts auront été acceptés ; notre participation n'est toutefois plus financière. Raison pour laquelle nous devons encore élire ce soir des membres pour cette commission.

5) Assermentation pour l'Entente de M. David Hofstetter et M. Eric Michel, pour le PSIG de M. Salvatore Mercuri.

Le Président procède à l'assermentation pour l'Entente de MM. David Hofstetter et Eric Michel et pour le PSIG de M. Salvatore Mercuri.

5b) Election de M. Eric Michel à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

L'Entente propose M. Eric Michel.

Le Président demande s'il y a une candidature de dernière minute. Aucune autre candidature n'étant proposée et selon l'article 20 du Règlement du conseil communal, l'élection peut s'opérer tacitement.

- **M. Eric Michel est élu tacitement.**

6) Election de trois membres à la Commission de recours en matière d'imposition communale

L'Entente propose MM. Bruno Cantin et Yves-Marie Hostettler.

Le PSIG propose M. Olivier Lyon.

Le Président demande s'il y a une candidature de dernière minute. Aucune autre candidature n'étant proposée et selon l'article 20 du Règlement du conseil communal, l'élection peut s'opérer tacitement.

- **MM. Bruno Cantin et Yves-Marie Hostettler pour l'Entente et M. Olivier Lyon pour le PSIG sont élus tacitement.**

7) Election de trois délégués pour l'AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois)

L'Entente propose Mmes Stefania Hofmann et Giuseppa Sicuro.

Le PSIG propose Mme Mélanie Treur.

Le Président demande s'il y a une candidature de dernière minute. Aucune autre candidature n'étant proposée et selon l'article 20 du Règlement du conseil communal, l'élection peut s'opérer tacitement.

- **Mmes Stefania Hofmann et Giuseppa Sicuro pour l'Entente et Mme Mélanie Treur pour le PSIG sont élues tacitement.**

8) Election de quatre délégués pour l'ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly)

L'Entente propose Mme Nathalie Matthey et M. Pierre-Yves Zimmermann.

Le PSIG propose Mme Viviane Jomini et M. Stéphane Hauert.

Le Président demande s'il y a une candidature de dernière minute. Aucune autre candidature n'étant proposée et selon l'article 20 du Règlement du conseil communal, l'élection peut s'opérer tacitement.

- **Mme Nathalie Matthey et M. Pierre-Yves Zimmermann pour l'Entente et Mme Viviane Jomini et Stéphane Hauert pour le PSIG sont élus tacitement.**

9) Préavis 01/2016b « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021 »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Evi Kassimidis fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent :

- d'accorder à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6, de la loi sur les Communes et des art. 25, chiffres 6 et 26 du règlement du Conseil communal, une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations (dont les échanges) d'immeubles ou de droits réels immobiliers dont la valeur n'excède pas CHF 50'000. -- par cas, charges éventuelles comprises, avec un maximum cumulé de CHF 300'000. --, pour la législature 2016-2021 ;
- d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art.4, chiffre 6 bis de la loi sur les communes et à l'art 27 du règlement du Conseil communal, l'autorisation d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour un montant ne dépassant pas CHF 50'000. -- par cas, charges éventuelles comprises, avec un maximum cumulé de CHF 300'000.-- pour la législature 2016-2021 ;
- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021, conformément aux dispositions de l'art. 4, chiffre 8, de la loi sur les Communes, et des art. 25, chiffres 9 et 28 du règlement du Conseil communal ;
- d'accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021, dans le cadre du budget de fonctionnement, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 15'000.-- et jusqu'à concurrence de CHF 30'000.-- au maximum avec l'accord de la Commission des finances, conformément à l'art. 29 du règlement du Conseil communal ;
- et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, tient à souligner que l'octroi de ces autorisations est prévu par les articles 26 à 30 du Règlement du Conseil communal. Les autorisations les plus utilisées concernent l'acquisition et l'aliénation d'immeubles ainsi que l'autorisation générale d'engager dans le cadre du budget de fonctionnement des dépenses imprévisibles exceptionnelles, ceci qu'à CHF 15'000.-- et avec l'accord de la Commission des finances jusqu'à CHF 30'000.--. Il relève également que les autorisations faisant l'objet de ce préavis sont les mêmes que celles de la législature précédente.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote

- **Le préavis 01/2016b est accepté à l'unanimité.**

10) Préavis 02/2016b « Arrêté d'imposition 2017-2018 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Liliane Annen fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'approuver l'Arrêté d'imposition 2017-2018 tel que présenté, et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, relève que le taux doit être fixé pour les deux prochaines années. Les recettes dégagées couvrent les charges courantes. Les comptes des 15 dernières années démontrent que la marge d'autofinancement est couverte et que la dette a très peu augmenté. Le taux est resté le même sauf lors de la bascule. Ce bon résultat de couverture des investissements de la marge est notamment dû à un contrôle strict des dépenses et surtout par des recettes imprévues apportés par des sociétés de notre commune. Pour le futur, la population va rester stable. Les recettes des personnes morales sont difficiles à estimer mais sont à la baisse, la réforme des entreprises va sérieusement diminuer les impôts. Du côté des dépenses, des augmentations des subventions de l'accueil des enfants et à plus long terme pour les transports publics et les équipements sportifs sont à prévoir. Il faut compter également avec les incertitudes liées à la péréquation et la santé financière des autres communes. Il y a lieu également de prendre en compte le projet d'un nouveau bâtiment scolaire et l'achat de la parcelle du Châtelard, ainsi que l'entretien des bâtiments scolaires existants et des routes.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

- **Le préavis 02/2016b est accepté à l'unanimité.**

11) Préavis 03/2016b Demande de crédit pour le remplacement d'un petit tracteur utilisé par notre service de voirie

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Sophie Rauch fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 36'000.00 pour financer le remplacement d'un petit tracteur utilisé par notre service de voirie, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 03/2016b est accepté à l'unanimité.**

12) Divers et propositions individuelles

M. Bruno Cantin relève que la nouvelle formule de la fête du 1^{er} août a été appréciée. Toutefois, il relève que le feu traditionnel et le défilé des lampions manquent aux festivités. Il faudrait à son avis trouver une solution pour garder ces deux points forts de la fête. Pour ce qui est de l'hymne national, il constate qu'il serait judicieux d'obtenir le concours d'une ou plusieurs personnes pour donner le ton.

M. Louis Savary, Syndic, indique que la Municipalité prend acte de ces remarques.

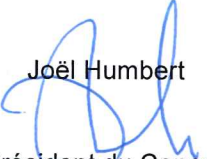
M. Rodolphe Maeusli a pu relever sur Facebook un état scabreux du skatepark ce qui donne une image négative des jeunes. Il souhaite savoir si la Municipalité a des contacts avec l'association qui gère cet endroit pour encourager ceux qui doivent être encouragés.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que des mesures ont été prises, notamment la suppression de la table et des bancs qui attiraient des jeunes qui ne fréquentaient pas forcément la place pour faire du sport. Une rencontre est prévue le 12 octobre prochain avec les membres de l'association. Il souligne que la gendarmerie passe régulièrement ainsi que des membres de la Municipalité et M. Antoine Simond. Une barrière va être posée qui séparera la partie foot et la partie roller, cela permettra de diminuer le bruit. De plus, des places de skatepark sont et vont être installées à Yverdon et à Prilly ce qui va faire diminuer la fréquentation de celui de notre village.

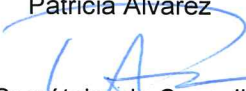
M. Bruno Cantin souhaite connaître l'évolution des projets du centre du village, notamment en ce qui concerne la ferme Emery et l'immeuble du café de la gare.

M. Louis Savary, Syndic, indique que :

- Des discussions sont en cours concernant l'Hôtel de la Gare depuis plusieurs années, lesquelles ont été mises en attente. Le projet redémarre maintenant pour l'aménagement de ce quartier, cela passe par une modification de l'affectation. Pour le bâtiment du restaurant lui-même, le propriétaire envisage de le rénover. Des négociations sont en cours pour inclure le bâtiment communal de l'ancienne forge. Une proposition sera faite lors d'un prochain conseil en cas d'accord.
- Le projet de la ferme Emery est toujours au stade de la réflexion. Lors de la mise en concours de la garderie un projet avait également été soumis prévoyant à cet endroit une salle polyvalente de 100 places, un local pour la musique, un local de jeunes ainsi qu'un cabinet de médecins, mais ce bâtiment n'a pas été réalisé en parallèle avec la garderie. En effet, lors de la mise à l'enquête il y avait eu des oppositions, il y avait également des problèmes de compatibilité avec trois sources de bruit ; en effet, si ces locaux étaient occupés en même temps il fallait prendre des mesures spéciales d'isolation phonique. Pour ces différentes raisons ce projet avait été abandonné. Il faut maintenant définir une affectation pour ce bâtiment. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

Joël Humbert

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 9 :25
Cheseaux, le 6 octobre 2016

Prochaines séances :
Mardi 8 novembre 2016
Mardi 13 décembre 2016